



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

**Absents excusés :**

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Amaud JEAN,  
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Émilie BRICOUT

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### DL.22.031 – Renouvellement de l'opération de distribution de récupérateurs d'eau

**Arnaud JEAN expose :**

Face aux aléas climatiques de plus en plus nombreux et à l'accroissement des périodes de sécheresse, la Commune d'Ingré souhaite poursuivre l'effort accompli en 2015 et 2016 afin d'encourager les Ingréens à récupérer les eaux pluviales en leur proposant l'acquisition d'un récupérateur d'eau à prix extrêmement réduit. Cette attention particulière à la préservation de la ressource en eau prend toute sa place dans le cadre des actions municipales visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux de la transition écologique en aidant à se les approprier, par une dynamique individuelle.

L'eau de pluie est une eau non potable. Elle est principalement réservée à l'arrosage des jardins et du potager. Installer un récupérateur d'eau de pluie présentera en ce sens de nombreux avantages écologiques comme économiques :

- bénéficier des qualités naturelles de l'eau de pluie pour le potager tout en évitant de consommer de l'eau qui n'a pas besoin d'être potable et de limiter ainsi l'utilisation de produits chimiques tels que le chlore ;
- préserver les ressources naturelles ;
- aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs factures d'eau.

Avec le récupérateur d'eau de pluie de 500 litres et tous les éléments techniques permettant de l'installer auprès d'une gouttière, sera également fourni un kit d'économie d'eau très simple d'utilisation, qui s'adapte sans travaux aux principaux points d'eau standards d'une habitation et s'installe très rapidement. Grâce aux régulateurs d'eau fournis (robinets et douche), il est possible de réaliser jusqu'à 50 % d'économies, soit près de 25 000 litres pour une consommation courante.

Ce kit est conçu et assemblé en région Centre Val de Loire par des personnes en situation de handicap. L'entreprise fournissant ce kit s'engage également à planter un arbre dans une région tropicale dans laquelle la déforestation fait rage (programme *Oopla Forest*).

75 récupérateurs et kits d'économie d'eau seront remis le 7 mai par la ville aux Ingréens retenus pour bénéficier de ce dispositif, contre une participation de 30 €. Les modalités précises de retrait des récupérateurs d'eau seront transmises aux personnes concernées dans les jours précédents la date de remise.

Les dossiers de bénéficiaires seront retenus par ordre d'arrivée des demandes, en priorisant les familles n'ayant pas eu accès aux distributions de récupérateurs d'eau effectuées en 2015 et 2016. Un justificatif de domicile sera demandé. Les habitants dont la candidature sera retenue seront informés par courrier et chargés de s'organiser pour le retrait des cuves de récupération d'eau à la date fixée, par leurs propres moyens. Le paiement de la participation devra être effectué par chèque.

Après présentation en commissions « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 février 2022 et « Aménagement – Travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » du 1er mars 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la tarification proposée dans le cadre de l'opération « récupérateur d'eau ».

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **22 MARS 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **04 AVR. 2022**

Notification le : **04 AVR. 2022**



**04 AVR. 2022**



Le Maire

Christian DUMAS



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_031
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	renouvellement de l'opération de distribution de récupérateurs d'eau
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.5 - Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_031-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_031-DE-1-1_0.xml	text/xml	933
Nom original :		
DL.22.031 -TE- Renouvellement de l'opération de distribution de récupérateurs d'eau.pdf	application/pdf	317105
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_031-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	317105

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 09h47min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 09h47min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 10h15min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2022 à 10h15min27s	Reçu par le MI le 2022-04-04